

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHU Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /224

Journées européennes du patrimoine, les 20 et 21 septembre 2014

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Les « *Journées Européennes du Patrimoine* » sont une manifestation nationale créée en 1984 par le Ministère de la Culture et de la Communication. Cet événement, qui se déroule chaque année durant le troisième week-end de septembre, est l'occasion de découvrir les richesses du patrimoine et permet de faire connaître l'action des pouvoirs publics et des acteurs agissant quotidiennement pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. Avec plus de 12 millions de visiteurs en 2013, l'événement connaît toujours un grand succès.

Depuis 1995, un thème national est défini chaque année pour fédérer les initiatives locales et mettre en lumière un aspect particulier du patrimoine. Ces thématiques favorisent des ouvertures inédites et des animations particulières.

Pour l'année 2014, le rendez-vous est donné au public les 20 et 21 septembre 2014, pour la 31^e édition des Journées européennes du patrimoine, qui auront pour thème « Patrimoine culturel, patrimoine naturel ».

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 20 et 21 septembre 2014

« Patrimoine culturel, patrimoine naturel » *Objectifs et orientations thématiques*

Associer dans un même intitulé patrimoine culturel et patrimoine naturel, c'est évoquer les liens qui unissent définitivement le patrimoine sous toutes ses formes à l'environnement – minéral, végétal, urbain, littoral ou champêtre – qui le côtoie, l'abrite ou le sublime. Les deux notions sont étroitement imbriquées.

C'est également reconnaître une définition plus large de la notion stricto sensu d'*objet* patrimonial en l'ouvrant à celle de *site* ou de *paysage*. Celle donnée par l'UNESCO du paysage culturel dès la Convention de 1972 évoque ce patrimoine mixte, composé d'« *oeuvres conjuguées de l'être humain et de la nature* », qui expriment « *une longue et intime relation des peuples avec leur environnement* ».

Elle illustre le dialogue évident qui se noue depuis des siècles entre les activités/créations de l'homme et son environnement naturel, entre les monuments (oeuvres architecturales, sculptures, peintures, structures ou éléments archéologiques, grottes, etc.) et les sites ou zones naturelles (monuments naturels, formations géologiques et géomorphologiques, éléments fossiles, etc.).

Le thème « *Patrimoine culturel, patrimoine naturel* » s'inscrit dans la continuité d'un siècle de protection dont l'une des évolutions capitales réside dans l'extension du champ patrimonial. La notion de « patrimoine » n'a aujourd'hui plus la même définition, ni le même champ d'action. La conscience de sa diversité comme de sa valeur citoyenne, économique et sociale a inévitablement modifié sa perception auprès du public mais aussi les actions pour sa protection, sa conservation ou sa mise en valeur, ainsi que sa gestion par les pouvoirs publics.

« *Patrimoine culturel, patrimoine naturel* » propose de placer le patrimoine au coeur d'un spectre allant du monument historique aux espaces protégés en prenant en compte les vastes domaines et espaces naturels abritant du patrimoine, ou encore les éléments naturels eux-mêmes *faisant* véritablement patrimoine.

Ce thème est une invitation à l'échange d'idées, au jeu et au croisement des regards et des métiers. Il doit permettre de mettre en lumière certains enjeux cruciaux pour l'avenir en matière culturelle, sociale et environnementale.

Programme des Journées Européennes du Patrimoine 2014 **Ville d'Ajaccio**

Ces deux journées de célébration de notre environnement culturel et naturel permettront de mobiliser chaque citoyen. Ce programme a été établi en relation avec le thème national autour du patrimoine naturel du territoire ajaccien.

La Ville d'Ajaccio propose aux visiteurs et aux curieux de découvrir son patrimoine à travers de nombreuses manifestations pour tous publics : visites guidées, balades, conférence ! Gratuites, certaines visites nécessitent néanmoins une inscription au préalable.

1/ LES SITES ET BATIMENTS OUVERTS AU PUBLIC

BIBLIOTHEQUE FESCH (SALLE PATRIMONIALE) :

Située au rez-de-chaussée de l'aile gauche du Palais Fesch, la bibliothèque municipale d'Ajaccio ouverte dans les locaux actuels en 1868, dispose d'une belle et imposante salle de lecture de 30 mètres de long et compte plus de 40 000 ouvrages du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle. La bibliothèque a été classée parmi les Monuments Historiques en 1986.

La bibliothèque municipale Fesch sera ouverte durant ce week-end, de 9h à 18h. Elle y présentera une exposition intitulée *Le centenaire de la grande guerre* et présentera les ouvrages relatifs au thème des journées

PALAIS FESCH, MUSÉE DES BEAUX-ARTS :

En accord avec le thème de cette année pour les *Journées du patrimoine*, portant le patrimoine naturel, le Palais Fesch sera ouvert gratuitement au public et mettra en place sous forme de brochures plusieurs parcours au départ de la grande galerie, faisant les liens avec l'apparition de la nature dans la peinture et son évolution, les ruines dans les paysages, les natures mortes.

Un livre peint à la main, qui est un recueil de champignons de Corse, jamais présenté au public sera exposé.

SITE DES MILELLI

Le site protégé des Milelli, situé aux portes d'Ajaccio, est l'ancienne propriété agricole et de villégiature de la famille Bonaparte. S'étendant sur 12 ha, il se compose d'une oliveraie, d'un verger et d'une maison de maître typique de l'architecture rurale de la Corse du 18^{ème} siècle.

Cédé à la Ville d'Ajaccio à sa mort par le Cardinal Fesch, oncle de Napoléon, le domaine est aujourd'hui un lieu de promenade dont la dimension rupestre et historique en fait un fleuron du patrimoine ajaccien et, au-delà, insulaire.

Le site est protégé par un double classement national : l'ensemble du domaine est classé au titre de la loi sur les sites remarquables (loi du 2 mai 1930) et la maison (toit et façades) l'est au titre des monuments historiques. La Ville va engager, dès 2013, un programme de mise en valeur du site dans le respect des règles de sa protection, afin de mieux accueillir les familles ajacciennes et les visiteurs.

Tout au long du week-end, des animations en libre accès autour du site seront proposées :

- Ouverture au public de la maison de Milelli ancienne maison de campagne de la famille Bonaparte.

- Visites commentées de l'olivieraie

- Dimanche 21 septembre 10h-17h proposé par le CPIE d'Ajaccio autour de la thématique "patrimoine culturel, patrimoine naturel", visites guidées et activités pédagogiques au jardin des Milelli.

Balade botanique dans le jardin des Milelli réalisée par la chargée de mission Intégration du développement durable au sein de la DREAL de Corse

SITE DE LA PARATA / SANGUINAIRES :

Patrimoine naturel et culturel fort de la ville d'Ajaccio et de la Corse, les îles Sanguinaires sont classées depuis 1974 au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites. En 1995, ce classement s'étend à la Pointe de la Parata et sa tour génoise, faisant aujourd'hui de l'ensemble un vaste espace protégé, « Figure de proue » de l'entrée de la ville. L'extrême beauté des lieux, le caractère emblématique qu'il revêt pour les Corses et les visiteurs, ainsi que de son caractère exceptionnel du point de vue environnemental en font un lieu unique.

Des animations en libre accès seront proposées autour du site le dimanche toute la journée :

- Présentation déambulatoire pour adultes : Explication de la conception du projet « opération grand site » jusqu'à la réalisation des travaux dans un contexte paysager.
- Diffusion en continu au sein de la maison du site, d'un power point portant sur le thème de l'île de Mezu Mare.
- Visite commentée sur l'histoire et la richesse du site de la Parata, réalisé par Jean Pascal Ciattoni responsable du site. Le samedi 20 septembre à 10h30.

LE LAZARET OLLANDINI :

Datant du 2^{ème} quart du XIX^{ème} siècle et inscrit aux Monuments Historiques depuis 1977, le Lazaret est un lieu historique et unique de la cité impériale. Ce site chargé d'histoire compte aujourd'hui parmi les principaux lieux culturels de la ville proposant une programmation annuelle remarquable. Ouverture au public les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2014 de 16h00 à 20 h00.

- Dans la promenade Marc-Petit, « l'installation » de Patricia Pinzuti venant illustrer à sa manière le « musée Marc-Petit ».
- Dans les 4 « cellules, l'exposition comparée sur Joseph Bertoncini et Jean-Baptiste Bassoul. Elle s'appuie sur l'étude-catalogue de l'anthropologue Pierre Bertoncini comparant « patrimoine » et « casale », à savoir patrimoine public et patrimoine privé.
- Conférence de Pierre Bertoncini, docteur en anthropologie sur le thème : « Patrimoine culturel et naturel au prisme de l'œuvre du peintre Joseph Bertoncini », Pierre Bertoncini est l'auteur de « Les batailles du patrimoine en Corse ». Le Dimanche 21 septembre à 18h00.

2/ LES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE AJACCIEU

VISITES GUIDÉES PROPOSÉES PAR L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :

Ville littorale entourée de collines, l'histoire d'Ajaccio a sans cesse été conditionnée par l'adaptation à son environnement naturel. Aujourd'hui capitale régionale de 65 000 habitants, Ajaccio ne fut longtemps qu'un simple village de pêcheurs (4000 habitants en 1769). C'est à partir

du 19^{ème} siècle et grâce à Napoléon Bonaparte que la ville commence à s'étendre. On gagne de grands espaces sur la mer et autour du quartier ancien. Au 20^{ème} siècle la ville part à l'assaut des collines environnantes et des rivages qui l'entourent.

Cette balade dans la cité historique proposera de comprendre Ajaccio. Comment, à partir de sa fondation sur un promontoire rocheux, la ville s'est constituée au fil des siècles.

Date et lieu : Samedi 20 septembre à 10h et 14h et dimanche 21 septembre à 10h.

LABORATOIRE RÉGIONAL D'ARCHÉOLOGIE (LRA)

Destiné à tout public et encadré par un docteur en archéologie, le LRA propose une visite de la tour **des Sanguinaires** (tour de « terre »).

Les tours littorales, l'une des représentations figurées la plus représentative de la Corse, présentent des intérêts historiques et architecturaux remarquables. Edifiées pour beaucoup durant le XVI^e siècle, elles participent au système défensif mis en place par l'autorité génoise, essentiellement dans le cadre de la lutte contre les « incursions barbaresques », ces corsaires venus le plus souvent des côtes d'Afrique du Nord. Après avoir évoqué le contexte historique dans lequel ces bâtiments ont été édifiés, l'intervenant du LRA abordera, dans un site offrant un point de vue remarquable, le thème des différentes tours littorales ayant constitué le maillage défensif du golfe d'Ajaccio. Enfin, en s'appuyant sur l'exemple de la tour de la Parata, il évoquera les modalités de construction et les caractéristiques techniques de ces bâtiments qui composent le paysage littoral de la Corse depuis plus de 500 ans.

Date et lieu : dimanche 21 septembre à partir de 14h00 site de la parata

PROMENADE VEGETALE GUIDEE

Il s'agira d'organiser une balade tropicale dans les rues d'Ajaccio, approche botanique en expliquant le climat subtropical de la ville, « Ajaccio station d'hiver ». Il sera associé à cette promenade un aspect historique (acclimatation des espèces végétales).

Intervenant : Angélique Quilichini Enseignante chercheur dans le domaine de l'écologie évolutive des plantes à fleurs. (Heure et date à déterminer)

PARCOURS DEAMBULATOIRE

Proposition d'un parcours végétal dans l'urbanisme. Cette promenade sera un parcours dans le temps, présentant la place du végétal dans l'urbanisme et les rapports du bâti et du non bâti avec l'influence du jardin anglais. (Heure et date à déterminer)

Intervenant : Sébastien Celeri et Raphaëlle Davin CA' ARCHITECTES (Heure et date à déterminer)

LA PECHE LOCALE

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins de Corse (CRPMEM Corse) s'associe à la manifestation afin de présenter les problématiques liées aux différentes méthodes de la pêche professionnelle aujourd'hui (méthodes pêche, les engins utilisés...)

Intervenant : professionnel de la pêche issu du CRPMEM Corse. (Heure et date à déterminer).

NATURE EN VILLE

Balade botanique dans la ville, réalisée par la chargée de mission Intégration du développement durable au sein de la DREAL de Corse. Sur les traces de l'artiste nantaise, Frédérique Soulard, il s'agira de reconnaître et nommer « les plantes de rues », celles qui poussent à travers le bitume,

entre les trottoirs et sur les gouttières. En nommant ces plantes, les participants tenteront de les faire exister aux yeux des promeneurs futurs et de comprendre leur utilité. (Heure et date à déterminer).

BASSIN DE RETENTION D'ALZO DI LEVA

Présentation par le responsable du projet de création du bassin de rétention, d'une capacité totale d'environ 14 000 m³, composé en deux parties, de part et d'autre de la rue A. Peretti.

Outre la protection contre les inondations, ce bassin contribue également au traitement des espaces du quartier des Cannes. Son aménagement paysager complète la « coulée verte » amorcée avec les jardins familiaux. Ils inscrivent dans une optique de régulation des débits sur le ruisseau des Cannes avant de se rejeter en mer en aval du cours Prince Impérial. (Heure et date à déterminer).

CHANTIER INSERTION « RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST ERASME »

Présentation du chantier de « restauration de l'église St Erasme par les responsables du projet : un responsable du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour Ville d'Ajaccio, l'Architecte du Patrimoine désigné maître d'œuvre et un intervenant de la FALEPA.

Il s'agira de présenter les enjeux d'une telle opération de valorisation du patrimoine, par le biais d'un chantier d'insertion pour la rénovation. Et de comprendre comment la Ville d'Ajaccio a mis tout en œuvre pour que la restauration de l'Église Saint Erasme soit un exemple de réussite. En effet, cet édifice est classé au titre des monuments historiques depuis 1993 (Heure et date à déterminer).

3/LES MONUMENTS REMARQUABLES

CHAPELLE IMPERIALE

Situé sur l'aile sud du palais Fesch, elle est destinée à la fondation d'une église qui doit recevoir les dépouilles des membres de la famille Bonaparte. En 1857, Napoléon III intervient afin que les travaux de l'édifice funéraire débutent.

L'édifice a été légué à l'Etat en 1923, par le prince Victor-Napoléon. Et depuis 1924 ce site est classé à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Lors de cette opération nationale la chapelle sera ouverte aux visiteurs.

LE SALON NAPOLEONIEN DE L'HÔTEL DE VILLE

Ce site est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Salon d'apparat au cœur de l'Hôtel de Ville, le musée du Salon napoléonien est voué à la mémoire de la famille impériale. Il sera ouvert au public le dimanche. (Fermeture le samedi en raison de l'organisation de mariages).

CHAPELLE SAN RUCHELLI

Edifice construit en 1599, elle est le siège de la confrérie vouée aux saints anti-pesteux que sont saint Roch et saint Sébastien. La chapelle San Ruchelli située rue Fesch est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historique depuis 1985. Elle abrite un patrimoine mobilier intéressant. Elle sera ouverte au public gratuitement. (Horaires à définir).

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER cette proposition de programmation pour Journées Européennes du Patrimoine 2014

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droit et Liberté des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
Vu la Loi d'orientation du 92.125 du 6 février 1992
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 25 juillet 2014

**APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Cette proposition de programmation des journées européennes du patrimoine, 20 et 21 septembre 2014.

AUTORISE

Monsieur le Député - Maire à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatives à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2014

Publication : 06/08/2014

Pour l'autorité Compétente
par délégation

